

DU 13 AVRIL AU 15 JUIN 2013

30€

REMBOURSÉS* SUR VOTRE NOKIA LUMIA 510

CHANGEZ POUR LUMIA



NOKIA LUMIA 510
DAS : 0,65 W/kg*

NOKIA

COMMENT RECEVOIR VOTRE REMBOURSEMENT?

1. Achetez un Nokia Lumia 510 entre le 13 avril et le 15 juin 2013. Nokia vous rembourse jusqu'à 30€ dans la limite du prix payé, dans un délai de 10 à 12 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme.

2. Remplissez le bulletin ci-dessous en majuscules ou indiquez vos coordonnées complètes sur papier libre.

3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :

- La photocopie du ticket de caisse ou de la facture entière prouvant votre achat d'un Nokia Lumia 510, faisant apparaître le nom de l'enseigne où l'achat a été effectué ainsi que le libellé du téléphone acheté, avec son prix et date d'achat entourés ;

- L'original de la vignette IMEI découpée sur l'emballage du téléphone ;

- Un RIB/RIP/RICE.

4. Envoyez sous 15 jours ouvrés suivant la date de votre achat, l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie et cela avant le 05/07/2013 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Offre Nokia Lumia 510 ODR 30€ - T156
Sogec Gestion
91973 Courtabœuf cedex

5. Vous recevrez un SMS confirmant la réception de votre dossier conforme. Pour toute question sur votre remboursement ou le suivi de votre dossier, appelez le 01 69 79 25 54 (du lundi au jeudi de 9 h 30 à 16 h et vendredi de 9 h 30 à 14 h).

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] [] Ville :
N° de téléphone portable :
Adresse e-mail :@.....
NB : Cette adresse ne sera pas transmise à des tiers. Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour bénéficier de l'offre.

En cochant cette case, j'autorise Nokia France à me communiquer des informations et des offres promotionnelles.

* Offre promotionnelle réservée aux particuliers et valable en France Métropolitaine du 13 avril au 15 juin 2013, permettant d'obtenir un remboursement différé de 30€ dans la limite du prix payé, pour l'achat d'un Nokia Lumia 510 dans une enseigne participante (voir liste sur nokia.fr). La demande de remboursement est à effectuer sous 15 jours ouvrés suivant la date d'achat et avant le 05/07/2013 (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées par Nokia seront prises en compte. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/08/2013. Remboursement du client dans le délai maximum de 10 à 12 semaines suivant la réception par Nokia de la demande dûment complétée. Offre limitée à un seul remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou RIB/RICE). Offre non cumulable avec une autre offre Nokia en cours. Dans la limite des stocks disponibles. Nokia se réserve le droit discrétionnaire de suspendre, modifier ou/et annuler la présente offre de remboursement en cas de nécessité. En adressant sa demande le client accepte que toutes vérifications de ses coordonnées puissent être effectuées par Nokia, et reconnaît que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'offre. Ces informations sont destinées à Nokia uniquement et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ses données personnelles auprès de Nokia France - Service Customer Care - Parc du Millénaire II - 35, rue de la gare - 75019 Paris (remboursement du timbre sur demande, au tarif lent en vigueur). Coloris des produits Nokia disponibles selon les points de vente et revendeurs agréés, et dans la limite des stocks disponibles. Nokia et Nokia Lumia 510 sont des marques déposées de Nokia Corporation. Les autres noms de produits et de sociétés mentionnés sont des marques déposées ou des noms commerciaux appartenant à leurs propriétaires respectifs. (1) Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifié le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Visuels non contractuels. Tous droits réservés. © 2013 Nokia. R.C.S. Paris B 493271522.